

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

APR 14 1978



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/78
5/12640

12 avril 1978

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-troisième session

Points 30 et 55 de la liste préliminaire^x

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER

SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT

LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPÉES

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-troisième année

Lettre datée du 11 avril 1978, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires a.i. de la Mission permanente du Maroc auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le sort que les autorités d'occupation illégales israéliennes à Jérusalem entendent réserver à la Zaouia Aboul Ghaouth et à la mosquée y annexée, qui font partie des fondations wakf marocaines, dans le cadre de l'ignoble politique israélienne de judaïsation de la Ville sainte.

Lesdites Zaouia et mosquée, situées à proximité du mur occidental de l'Aqsa, constituaient en effet l'obstacle majeur en face du plan de judaïsation complète des quartiers musulmans avoisinants. La dernière tentative à laquelle les autorités d'occupation illégales ont eu recours, en vue de réaliser leur plan criminel, est l'annonce relative à la construction d'une route qui traverserait la Zaouia et la mosquée en question.

Il va sans dire que la destruction de ces deux monuments historiques, qui, de tout temps, constituaient un refuge religieux pour les pèlerins marocains depuis plusieurs siècles, constitue une grave violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le statut de Jérusalem, ainsi que des décisions de l'UNESCO relatives à la nécessité de la sauvegarde des aspects culturels islamiques de la Ville sainte.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir intervenir le plus tôt possible auprès du Gouvernement d'Israël, pour qu'il s'abstienne de mettre en application son projet d'ouvrir la route à travers la Zaouia et la mosquée Aboul Ghaouth et de détruire, par conséquent, ces deux monuments historiques qui sont au demeurant la propriété du wakf marocain.

^x A/33/50/Rev.1.

A/33/78
S/12640
Français
Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier cette lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 30 et 55 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.

(Signé) Mohamed Saleh ZAIMI
